


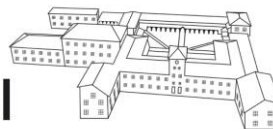
INFORMATIONS DIVERSES

Ramassages scolaires 2023/2024

Les modifications pourront être apportées pour prolonger les trajets selon le nombre d'apprenants concernés.

 Subventionnée par Région Auvergne – Rhône -Alpes		ALLER LUNDI	RETOUR VENDREDI
CIRCUIT DOMBES			
REYRIEUX	Place de la Gare	8 h 25	18 h 26
TREVOUX	Parking Ancienne Gare Rond-point Beluizon sortie Trévoux	8 h 35 8 h 37	18 h 16 18 h 14
JASSANS RIOTTIER	Arrêt limette	8 h 45	18 h 06
SAVIGNEUX	En face Tennis	8 h 55	17 h 54
AMBERIEUX EN DOMBES	Silo Cérégrain	9 h 00	17 h 49
VILLARS LES DOMBES	Gare SNCF	9 h 10	17 h 38
ST MARCEL EN DOMBES	Eglise	9 h 20	17 h 23
ST ANDRE DE CORCY	Face Collège	9 h 25	17 h 19
MONTLUEL	MFR DE MONTLUEL Gare	9 h 35 9 h 46	17 h 04 16 h 55
BALAN	MFR de Balan	9 h 54	16 h 45
CIRCUIT Est Lyonnais		ALLER LUNDI	RETOUR VENDREDI
MEYZIEU	Terminus Ligne T3 Tramway	8 h 50	17 h 45
JONAGE	Rond-point Arrêt bus TCL	9 h 05	17 h 30
JONS	Village	9 h 10	17 h 20
BALAN	MFR de Balan	9 h 20	17 h 10
MONTLUEL	Gare SNCF	9 h 30	17 h 00
LA SAULSAIE	MFR DE MONTLUEL	9 h 50	16 h 45
CIRCUIT Nord Isère		ALLER LUNDI	RETOUR VENDREDI
CREMIEU	4 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny	8 h 25	18 h 05
TIGNIEU	Centre Commercial	8 h 36	17 h 54
PONT DE CHERUY	Mairie	8 h 43	17 h 47
CHARVIEU	Centre commercial ED	8 h 50	17 h 40
VILLETTE D'ANTHON	Place	9 h 05	17 h 25
BALAN	MFR de Balan	9 h 20	17 h 10

 **A BALAN prendre la correspondance (car du circuit de Meyzieu)**



TROUSSEAU D'INTERNAT OBLIGATOIRE :

(à prévoir le 1^{er} jour de la rentrée scolaire)

- 1 drap housse (lit de 90 cm)
- 1 sac de couchage ou une couette (lit de 90 cm)
(pas de couverture fournie)
- 1 enveloppe de traversin (lit de 90 cm)
- 1 tapis de bain
- 1 nécessaire de toilette
- 1 paire de pantoufles
- 1 tenue de sport complète
- 1 paire de baskets de sport multi-activités
- 1 petit cadenas à code

ACCIDENT DU TRAVAIL :

L'apprenant bénéficie de la couverture « Accident du travail » :

- * Au cours du sport et dans certains cas à l'établissement scolaire,
- * Pendant les stages, dans la mesure où une convention a été dûment complétée et signée.

En cas d'accident, les MFR de MONTLUEL devront être informée au plus tôt afin de remplir les formulaires et les adresser dans les 48 heures.

TOUTEFOIS, le transport pour se rendre à l'hôpital ou chez le radiologue reste à la charge des parents.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE :

Demander l'attestation d'assurance scolaire à votre assureur pour les garanties suivantes :

Responsabilité Civile en couverture de sa faute personnelle
Individuelle en couverture des accidents corporels dont il pourrait être la victime (prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques, des prothèses dentaires, optiques et auditives).

Assistance, organisation et règlement des frais de rapatriement.

Les apprenants **SONT SOUS STATUT SCOLAIRE**, ils ne peuvent bénéficier du régime étudiant.

LES POSSIBILITES DE BOURSES

BOURSES NATIONALES :

Attribuées sous certaines conditions de ressources.

Si vous déposez un dossier, la décision de la commission départementale vous parviendra fin novembre. A réception de la notification de bourses nous vous proposerons un nouvel échéancier.

RAPPEL : Pour toute demande de dossier veuillez contacter :

Mme PACHOT Marina – MFR DE MONTLUEL

au 04 78 06 62 28 ou marina.pachot@mfr.asso.fr

BOURSES DE TRANSPORT:

Attribuées sans conditions de ressources

AIN : être domiciliés à + de 10 kms de la commune de Montluel.
Dossiers remis par le secrétariat en septembre/octobre.

RHONE : les familles font la demande via Internet. Courrier explicatif remis par le secrétariat fin septembre.

Autres départements : s'adresser au secrétariat

INFORMATION NAVETTE

Au cas où l'apprenant n'a pas pu prendre la navette, veuillez trouver ci-dessous quelques coordonnées de Taxis (coût du taxi de 20 € à 24 €) :

- Eurotaxi Montuel : M. Livrozet : 06 85 20 53 40
- Taxi Côtière : 04.72.25.92.14
- Taxi Gauthier : 04.78.55.99.55 / 06.88.88.99.55.
- Via Cuny : 04.72.25.75.06
- Taxi Zambardi : 06.14.96.70.29
- Hervé Taxi : 04.78.06.47.66

Chaque élève doit être responsable de ses biens personnels

(téléphone portable, calculatrice...)

En cas de perte ou de détérioration,

le renouvellement du matériel sera à la charge de la famille.

PAS DE RAMASSAGE SCOLAIRE LE JOUR DE LA RENTREE